

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-HUIT DÉCEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Céline VERON

OBJET : Finances - Décision Modificative de Crédits n° 5 - Budgets annexes EHPAD - Exercice 2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

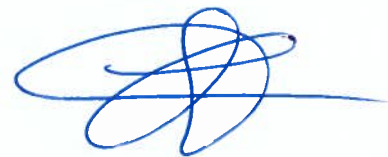
L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2024 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à un ajustement des crédits d'investissement sans impact sur le montant total du budget 2024.

Il concerne des travaux de sécurisation incendie de la résidence César Geoffray qui vont débuter en janvier 2025. Le marché de travaux prévoit le versement d'une avance à comptabiliser au compte 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles ».

Afin d'alimenter ce compte avec les crédits nécessaires, il convient de transférer 76 000 € du compte 2181 « Aménagement divers » vers le compte 238.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la Décision
Modificative de Crédits n°5 de l'exercice 2024.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°5
RECAPITULATIF GENERAL

Investissement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	0,00	
TOTAUX GENERAUX	0,00	

EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°5
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	21 - Immobilisations corporelles	2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	-76 000,00	
	21 - Immobilisations corporelles			- 76 000,00	
	23 - Immobilisations en cours	238.	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	76 000,00	
	23 - Immobilisations en cours			76 000,00	
	Total			0,00	
	TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT			0,00	

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°5
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Investissement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Geoffray	21 - Immobilisations corporelles	2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	-76 000,00	
	21 - Immobilisations corporelles			- 76 000,00	
	23 - Immobilisations en cours	238.	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	76 000,00	
	23 - Immobilisations en cours			76 000,00	
	Total			0,00	
TOTAUX GENERAUX - INVESTISSEMENT				0,00	